

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ALBE ET
 DES LACS
 EN DATE DU 9 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze, le neuf avril à vingt heures, les conseillers communautaires des 12 communes de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs, élus les 23 et 30 mars 2014, étant réunis dans la grande salle de l'Hôtel de ville de Sarralbe, siège de la communauté, sur la convocation qui leur a été adressée par le président sortant, M. Pierre Jean DIDIOT, en application des articles L.5211-1, L. 5211-2 et L.5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Pierre Jean DIDIOT, président sortant a déclaré les conseillers communautaires ci-après installés dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

HAZEMBOURG	M. MULLER Jean-Pierre M. POTIER Bertrand
HILSPRICH	M. GILLET Armand Mme Marlène GROSS
HOLVING	M. CLAVE Bernard Mme KUHN Marlyse
KAPPELKINGER	M. POTIE Bertrand M. POTIER René
KIRVILLER	M. BAUER Denis M. SCHNEIDER Raymond
NELLING	M. BETTING Joseph M. THIEL Christophe
PUTTELANGE AUX LACS	Mme AUSWEGER Sonia M. DECKER Claude M. DURAND Gérard Mme FOEGEL Martine M. NEUMANN Jean-Luc M. VICO Francisco
REMERING LES PUTTELANGE	M. ECHIVARD Jean-Luc Mme QUODBACH Jeannine
RICHELING	M. JOB Vincent M. NEUGEBAUER Sylvain
SARRALBE	Mme BERG Irène M. BERGANTZ Gérard

Melle CALCATERRA Léa
M. DIDOT Pierre Jean
M. FLORY Adrien
M. GREFF Daniel
M.HINSCHBERGER Patrick
Mme MOREL-JEAN Michèle
Mme MOURER Marie Pierre
M. WEISS Jean Louis

ST JEAN ROHRBACH

M. FETIQUE Cyrille
M. WIESEN Sandra

LE VAL DE GUEBLANGE

Mme Sonia BOUR BUR
M. Adrien USAÏ

Après l'installation du conseil communautaire, Mme Sonia AUSWEGER, doyenne d'âge des conseillers communautaires a pris la présidence de l'assemblée pour l'élection du nouveau président.

Elle a procédé à l'appel nominal des conseillers communautaires.

Etaients présents :

MM. Jean Pierre MULLER, Bertrand POTIER
M. Armand GILLET, Mme Marlène GROSS
M. Bernard CLAVE, Mme Marlyse KUHN
MM. Bertrand POTIE, René POTIER
MM. Denis BAUER, Raymond SCHNEIDER
M. Joseph BETTING, Christophe THIEL
Mme Sonia AUSWEGER, MM. Claude DECKER, Gérard DURAND, Mme Martine FOEGEL, MM. Jean-Luc NEUMANN, Francisco VICO
M. Jean-Luc ECHIVARD, Mme Jeannine QUODBACH
MM. Vincent JOB, Sylvain NEUGEBAUER
Mme Irène BERG, M. Gérard BERGANTZ, Mlle Léa CALCATERRA, MM. Pierre Jean DIDOT, Adrien FLORY, Daniel GREFF, Patrick HINSCHBERGER, Mmes Michèle MOREL-JEAN, Marie Pierre MOURER, M. Jean-Louis WEISS
M. Cyrille FETIQUE, Mme Sandra WIESEN
Mme Sonia BOUR BUR, M. Adrien USAÏ

Mme Sonia AUSWEGER a dénombré 36 conseillers présents et a constaté que la condition du quorum était remplie.

Sur proposition de Mme Sonia AUSWEGER, Mme Jeannine QUODBACH a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil communautaire à l'unanimité des voix.

POINT 2 : ELECTION DU PRESIDENT

Mme Sonia AUSWEGER a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président.

Elle a rappelé qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le président est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Avant de procéder à l'élection du président, Mme Sonia AUSWEGER propose de constituer le bureau en désignant deux assesseurs. Elle propose les candidatures de Mme Sandra WIESEN et de M. Christophe THIEL, les plus jeunes conseillers communautaires de l'assemblée.

Aucun autre candidat ne se déclarant, Mme Sandra WIESEN et M. Christophe THIEL sont élus assesseurs à l'unanimité des voix.

Mme Sonia AUSWEGER propose alors de procéder à l'élection du Président.

Elle demande s'il y a des candidats ?

M. Cyrille FETIQUE propose la candidature de M. Pierre Jean DIDIOT à la fonction de Président.

M. Adrien FLORY se déclare également candidat à la fonction de Président.

Aucune autre candidature n'est présentée.

Il est procédé au vote.

Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom s'est approché de la table de vote, a fait constater qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe de modèle uniforme fournie par les services de la Communauté de communes de l'Albe et des Lacs, a déposé son bulletin sous enveloppe dans l'urne et a signé la liste d'émargement.

Après le vote du dernier conseiller appelé, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du premier tour de scrutin pour l'élection du Président :

➤ nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
➤ nombre de votants (nombre d'enveloppes déposées égal au nombre d'émargements) :	36
➤ nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	2
➤ nombre de suffrages exprimés :	34
➤ majorité absolue :	18

Ont obtenu :

M. Pierre Jean DIDIOT : 31 suffrages

M. Adrien FLORY : 3 suffrages

M. Pierre Jean DIDIOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour de scrutin, est proclamé élu Président de la Communauté de communes de l'Albe et des Lacs.

Applaudissements de l'assemblée.

M. Pierre Jean DIDIOT fait la déclaration suivante :

"M. le président remercie tout d'abord Mme Sonia AUSWEGER pour le bon déroulement du scrutin. Il remercie les conseillers communautaires de la confiance qu'ils lui ont accordée au travers de leur vote.

Il souligne que ce qui compte, c'est l'intérêt général et l'intérêt du territoire dans son ensemble.

Il rappelle que la Communauté de communes de l'Albe et des Lacs a fait vivre au cours du mandat précédent les compétences qui lui ont été transférées avec une fiscalité adaptée à ces compétences, que ces compétences ont été assumées dans leur intégralité avec toutefois un dernier élément à réaliser qui est la construction de la piste cyclable reliant la commune de Nelling à l'itinéraire transfrontalier.

Il indique qu'un bureau de consultants sera mandaté pour rencontrer les élus de chacune des 12 communes et vérifier avec eux quelles compétences supplémentaires ils

souhaiteraient voir transférer à la communauté, mais aussi pour chiffrer la charge financière de ces nouvelles compétences et pour proposer une fiscalité adaptée à leur exercice. Il met l'accent sur le fait que chaque nouveau projet devra préalablement à son adoption faire l'objet d'une analyse financière et d'un calcul de son impact sur le contribuable."

POINT 3 : FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

M. le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de communes de l'Albe et des Lacs peut disposer de 8 vice-présidents au maximum. Il a ajouté que l'organe délibérant peut toutefois à la majorité des deux tiers fixer un nombre de vice-présidents supérieur sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif ou le nombre de quinze.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Communauté de communes disposait à ce jour de 3 vice-présidents. Au vu de ces éléments, il propose de fixer le nombre de vice-présidents à trois, ce qui correspond aux compétences exercées actuellement par la Communauté de communes de l'Albe et des Lacs. Il précise que si au terme des études qui seront engagées, le nombre de compétences transférées venait à augmenter, il pourrait devenir envisageable d'augmenter également le nombre de vice-présidents.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,

à l'unanimité des voix,

- décide de fixer à trois le nombre de vice-présidents de la Communauté de communes de l'Albe et des Lacs.

POINT 4 : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Sous la présidence de M. Pierre Jean DIDIOT, élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents.

M. le président a rappelé qu'en application de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Chaque vice-président est élu au scrutin uninominal secret à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

M. le président propose la candidature de M. Cyrille FETIQUE, 1^{er} vice-président de la Communauté de communes de l'Albe et des Lacs au cours du mandat précédent et maire de la commune de St Jean ROHRBACH.

Il demande s'il y a d'autres candidats ?

Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé au vote.

Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom s'est approché de la table de vote, a fait constater qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe de modèle uniforme fournie par les services de la Communauté de communes de l'Albe et des Lacs, a déposé son bulletin sous enveloppe dans l'urne et a signé la liste d'émargement.

Après le vote du dernier conseiller appelé, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du premier tour de scrutin pour l'élection du 1^{er} vice-président :

➤ nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

0

- nombre de votants (nombre d'enveloppes déposées égal au nombre d'émargements) : 36
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3
- nombre de suffrages exprimés : 33
- majorité absolue : 17

A obtenu :

M. Cyrille FETIQUE : 33 suffrages

M. Cyrille FETIQUE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour de scrutin, est proclamé élu 1^{er} vice-président de la Communauté de communes de l'Albe et des Lacs.

Applaudissements de l'assemblée.

M. Cyrille FETIQUE remercie les conseillers communautaires pour la confiance qu'ils lui accorde.

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

M. le président propose la candidature de M. Claude DECKER, 2^{ème} vice-président de la Communauté de communes de l'Albe et des Lacs au cours du mandat précédent et maire de la commune de PUTTELANGE AUX LACS.

Il demande s'il y a d'autres candidats ?

Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé au vote.

Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom s'est approché de la table de vote, a fait constater qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe de modèle uniforme fournie par les services de la Communauté de communes de l'Albe et des Lacs, a déposé son bulletin sous enveloppe dans l'urne et a signé la liste d'émargement.

Après le vote du dernier conseiller appelé, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du premier tour de scrutin pour l'élection du 2^{ème} vice-président :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants (nombre d'enveloppes déposées égal au nombre d'émargements) : 36
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- nombre de suffrages exprimés : 35
- majorité absolue : 18

A obtenu :

M. Claude DECKER : 35 suffrages

M. Claude DECKER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour de scrutin, est proclamé élu 2^{ème} vice-président de la Communauté de communes de l'Albe et des Lacs.

Applaudissements de l'assemblée.

M. Claude DECKER fait la déclaration suivante :

"J'entame mon 2^{ème} mandat de maire de PUTTELANGE AUX LACS et de 2^{ème} vice-président de la Communauté de communes de l'Albe et des Lacs. Je m'emploierai à porter haut les couleurs de notre intercommunalité dans le domaine touristique".

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

M. le président propose la candidature de M. Bernard CLAVE, maire de la commune de HOLVING.

Il demande s'il y a d'autres candidats ?

Mme Sonia BOUR BUR déclare que le bureau manque de féminité et se porte candidate à la fonction de 3^{ème} vice-président.

Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé au vote.

Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom s'est approché de la table de vote, a fait constater qu'il n'était porteur de d'une seule enveloppe de modèle uniforme fournie par

les services de la Communauté de communes de l'Albe et des Lacs, a déposé son bulletin sous enveloppe dans l'urne et a signé la liste d'émargement.

Après le vote du dernier conseiller appelé, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du premier tour de scrutin pour l'élection du 3^{ème} vice-président :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants (nombre d'enveloppes déposées égal au nombre d'émargements) : 36
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- nombre de suffrages exprimés : 35
- majorité absolue : 18

Ont obtenu :

M. Bernard CLAVE : vingt deux suffrages

Mme Sonia BOUR BUR : treize suffrages

M. Bernard CLAVE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour de scrutin, est proclamé élu 3^{ème} vice-président de la Communauté de communes de l'Albe et des Lacs.

Applaudissements de l'assemblée.

M. Bernard CLAVE fait la déclaration suivante :

"C'est mon 2^{ème} mandat de maire de HOLVING et je préside également le Syndicat Intercommunal des Etangs ; mon état d'esprit est de travailler pour le bien commun et dans l'intérêt de la Communauté de communes de l'Albe et des lacs".

POINT 5 : CREATION DE LA COMMISSION PERMANENTE ET ELECTION DE SES MEMBRES

Le conseil communautaire,

Après avoir entendu la proposition de M. le président, .

à l'unanimité des voix,

- décide de former une commission permanente chargée d'instruire et de préparer les dossiers et projets qui seront soumis au conseil communautaire,

- décide de fixer à 12 le nombre de conseillers communautaires qui peuvent siéger dans la commission permanente de sorte que chaque commune puisse y être représentée par un conseiller.

- prend acte que cette commission est présidée de droit par M. le président.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres de la commission permanente. Une seule liste est déclarée :

"Liste "un représentant par commune"

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| 1. Mme Sonia BOUR BUR | 7. M. Armand GILLET |
| 2. M. Bernard CLAVE | 8. M. Vincent JOB |
| 3. M. Claude DECKER | 9. M. Jean Pierre MULLER |
| 4. M. Pierre Jean DIDOT | 10. M. Bertrand POTIE |
| 5. Mme Jeannine QUODBACH | 11. M. Raymond SCHNEIDER |
| 6. M. Cyrille FETIQUE | 12. M. Christophe THIEL |

Le conseil communautaire,

Après avoir procédé au vote,

à l'unanimité des voix,

- déclare élus membres de la commission permanente :

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| 1. Mme Sonia BOUR BUR | 7. M. Armand GILLET |
| 2. M. Bernard CLAVE | 8. M. Vincent JOB |
| 3. M. Claude DECKER | 9. M. Jean Pierre MULLER |
| 4. M. Pierre Jean DIDOT | 10. M. Bertrand POTIE |
| 5. Mme Jeannine QUODBACH | 11. M. Raymond SCHNEIDER |
| 6. M. Cyrille FETIQUE | 12. M. Christophe THIEL |

La séance est levée à 21heures 30.

Jeanine Quodbach
le 15/04/2014



